

Au Conseil communal de la Commune de
SERVION

Préavis municipal n° 06-2024

**concernant l'octroi d'un crédit de construction extrabudgétaire pour la lutte
contre les eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées.****Rapport de la Commission des Finances.**

Madame la Présidente,
Madame et Messieurs les Municipaux
Mesdames et Messieurs,

La Commission des Finances chargée d'étudier le préavis susmentionné, s'est réunie le 19 juin 2024 dans la composition suivante : Bernard Burri, Frédéric Maffei et Richard Sermier en tant que premier membre dans la fonction de Président-rapporteur pour élaborer ce rapport. La Commission des finances a également rencontré le 06 juin dernier avec la commission ad-hoc, Monsieur Jérôme Oberson Syndic et Monsieur Olivier Auberson, Municipal qui ont répondu à nos questions et ont clarifiés certains points nécessitant des précisions.

L'offre présentée pour les éléments précités est établie comme suit :

		Canalisations
A.	GENIE CIVIL	60'000.00
B.	CHEMISAGE	125'000.00
C.	TRAVAUX GEOMETRIQUES	4'000.00
D.	INGENIEURS ET SPECIALISTES	15'800.00
	MONTANT TOTAL DES TRAVAUX	204'800.00
	DIVERS ET IMPREVUS ~10 %	21'842.00
	MONTANT TOTAL HT	226'642.00
	TVA 8.1 %	18'358.00
	MONTANT TOTAL TTC	245'000.00

Nous avons pris note que le dernier contrôle caméra du collecteur principal remonte à avril 2010, et qu'un nouveau passage caméra est prévu avant les travaux. La Commission des Finances souligne l'importance de ce contrôle préalable, étant donné que des coûts significatifs peuvent en résulter. Nous aurions également souhaité que les coûts liés à ce passage caméra soient comptabilisés et inclus dans le devis général des travaux.

Cette augmentation est justifiée par l'ampleur et la complexité des travaux nécessaires, incluant des travaux de génie civil, le chemisage du collecteur, et l'intervention d'ingénieurs et spécialistes.

Toutefois, nous reconnaissons la nécessité urgente d'effectuer ces travaux pour éviter des apports d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées, ce qui surchargerait la STEP et générerait une forte pollution, ce qui de facto entraînerait des coûts supplémentaires pour notre commune.

Aussi, nous relevons que le plan d'investissement 2022 prévoyait un montant de 200'000,00 CHF pour l'entretien des collecteurs EC/EU, qui correspond au projet de ce préavis pour cette année, alors que ce même plan d'investissement pour l'année 2023 prévoyait d'étaler cette dépense sur cinq années, respectivement 50'000,00 CHF chacune.

Le financement des travaux se fera par l'utilisation des liquidités disponibles dans la mesure du possible. Un emprunt sera envisagé si cela s'avère être nécessaire.

L'amortissement du projet sera réalisé conformément au règlement communal modifié, avec une durée d'amortissement pour les conduites d'évacuations fixée à 60 ans. Le montant sera amorti par annuités égales sur la durée mentionnée. (RCCom Art. 17 al.1, Annexe 1)

Recommandation

Au vu des éléments financiers et administratifs examinés, la Commission des Finances recommande au Conseil communal d'accepter le préavis n° 06-2024 car jugé supportable par les finances de notre commune, soit :

- d'entreprendre le remplacement des 4 chambres doubles situées dans les secteurs des Planches, en Ruty et Praz la Vellaz à Servion,
- d'entreprendre les travaux de chemisage du collecteur principal d'eaux usées entre le chemin du Moléson et la STEP de Servion,
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 245'000.00 TTC,
- d'autoriser la Municipalité à financer ce montant selon les modalités proposées..

Les membres de la Commission des Finances :

Président-rapporteur

Richard Sermier

Membre

Bernard Burri

Membre

Frédéric Maffei